

**Conférence Continentale Sur L'Impact De La Covid-19 Sur Les Droits Des
Personnes Vivant Avec Le Vih (Pvvih)**

**15 - 17 mars 2022
SALY, SÉNÉGAL**

**PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS
(LA DÉCLARATION DE SALY)**

CONSIDÉRANT QUE le Comité pour la protection des droits des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et des personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH (le Comité), a organisé une Conférence continentale sur l'impact de la COVID-19 sur les réponses au VIH en Afrique ; Les principaux objectifs visés étaient les suivants :

- I. Sensibiliser et renforcer les connaissances sur l'importance d'une approche basée sur les droits de l'homme dans la réponse à la pandémie de COVID-19 et mettre en exergue sa signification en tant qu'élément essentiel dans la protection des droits de l'homme liés au VIH ;
- II. Tirer des enseignements de la riposte au VIH afin de contribuer aux débats en cours sur le renforcement de la résilience face aux futures pandémies et autres défis mondiaux en matière de santé et de développement, et sur l'élaboration de documents d'orientation à ce sujet ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs spécifiques étaient les suivants :

- I. Diffuser largement les législations existantes et les lois non contraignantes de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la CADHP) sur la promotion et la protection des droits des PVVIH et des personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH, et sensibiliser/éduquer les parties prenantes concernées (y compris les organes d'exécution et les donateurs) à ce sujet ;
- II. S'engager auprès des parties prenantes concernées (y compris les entités étatiques et non étatiques) sur les questions clés des droits de l'homme qui affectent la disponibilité, le caractère abordable et l'accessibilité des services de santé pour les PVVIH et les personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ;
- III. Trouver un terrain d'entente et engager une réflexion sur les voies et moyens de mettre en œuvre des stratégies et des programmes concrets pour la protection des droits des PVVIH et des personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH ;
- IV. Servir de plateforme permettant aux chercheurs, aux décideurs politiques et aux acteurs du secteur privé de se rencontrer et de trouver un consensus sur la solidarité régionale en tant que vecteur d'accélération des réponses au VIH/SIDA sur le continent et de

renforcement de la résilience aux futures pandémies et autres défis mondiaux en matière de santé et de développement ;

CONSIDÉRANT QUE les 49 participants à la Conférence, dont 6 représentants d'États membres, 3 Commissaires, 5 membres du personnel du Secrétariat de la CADHP, 1 représentant du Secrétariat du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE), 4 membres experts du Comité, 4 représentants des Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) ; 4 représentants d'Organisations internationales ; 14 représentants d'Organisations non gouvernementales (ONG), de groupes vulnérables, de populations clés et d'autres parties prenantes ; des personnes vivant avec le VIH ; 6 universitaires, 2 médecins et 1 expert indépendant ;

CONSIDÉRANT QUE des présentations et des discussions ont eu lieu au cours des séances plénières et des séances en petits groupes sur diverses questions thématiques liées aux droits aux soins de santé des personnes vivant avec le VIH et des personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH dans le contexte de la COVID-19, suivies par des discussions de groupe fructueuses au cours desquelles les participants ont partagé leurs préoccupations, leurs expériences, les défis rencontrés et leurs meilleures pratiques pour une protection efficace des droits des personnes vivant avec le VIH, pendant et après la pandémie.

PAR CONSÉQUENT, formule les recommandations suivantes aux parties prenantes ci-après :

➤ **AUX ÉTATS PARTIES**

RÉFORMES LÉGISLATIVES

- ✓ Faire preuve de volonté politique dans la mise en œuvre des engagements en matière de santé envers les PVVIH et les personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH dans le contexte de la COVID-19 ;
- ✓ Réviser les lois existantes et promulguer de nouvelles lois afin de garantir la mise en œuvre d'approches fondées sur les droits de l'homme pour protéger les PVVIH et les personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH, ainsi que d'autres groupes vulnérables et populations clés, contre tout type d'abus et de discriminations ;
- ✓ Entreprendre des évaluations complètes, coordonnées et fondées sur le sexe et s'appuyer sur des données désagrégées pour mettre en place des systèmes de soins de santé primaires solides afin de soutenir les PVVIH et les personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH dans le contexte de la COVID-19 ;
- ✓ Développer et renforcer le partenariat public-privé pour une approche multisectorielle en réponse aux impacts de la Covid-19 sur les PVVIH et les personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH, ainsi que sur d'autres groupes vulnérables et populations clés, et les préserver de tout type d'abus et de discrimination ;

- ✓ Veiller à ce que les INDH exercent de manière efficace et indépendante leur mandat quasi-judiciaire afin de traiter rapidement les plaintes pour violation des droits de l'homme et d'offrir une réparation adéquate à ces dernières.

BIEN-ÊTRE SOCIAL

- ✓ Renforcer les capacités des professionnels de la santé en matière d'assistance et de conseils aux personnes vivant avec le VIH, vulnérables et affectées par le virus, développer la capacité de fabriquer des vaccins et assurer la préparation à toute future pandémie ;
- ✓ Garantir la communication dans les langues pertinentes, y compris les langues autochtones ;
- ✓ Promouvoir la bonne gouvernance, l'État de droit et les approches fondées sur les droits de l'homme en vue de renforcer les lois;
- ✓ Développer des programmes psychosociaux et de santé mentale holistiques dans le cadre de diverses interventions visant à soutenir les PVVIH et les personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH, ainsi que d'autres groupes vulnérables et populations clés ;
- ✓ Garantir l'accessibilité, le caractère abordable, la disponibilité, et la qualité, des réponses au VIH sans discrimination d'aucune sorte ;
- ✓ Fournir des installations d'éducation et de soins de santé de base qui répondent à des normes acceptables et que personne ne soit laissé pour compte.

MOBILISATION ET GESTION DES RESSOURCES

- ✓ Mobiliser des fonds, augmenter les investissements dans la recherche scientifique et les dépenses de santé publique ;
- ✓ Veiller à ce que les INDH disposent de ressources suffisantes pour entreprendre des activités destinées à protéger et à promouvoir les droits des personnes vivant avec le VIH, des personnes affectées par le VIH, vulnérables au VIH et exposées au risque d'infection ;
- ✓ Renforcer les ressources humaines, les services d'approvisionnement de la santé et la fourniture de médicaments, d'équipements de protection individuelle (EPI), de produits et de technologies qui garantissent un accès inclusif aux personnes vivant avec le VIH, aux personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH, ainsi qu'aux autres groupes vulnérables et aux populations clés.

- **À la CADHP - établie pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et des peuples, conformément à l'article 45 de la Charte africaine**

RÉFORME LÉGISLATIVE

- ✓ Évaluer les lois et principes directeurs existants relatifs aux droits des PVVIH et des personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH, ainsi que d'autres groupes vulnérables et populations clés, afin de déterminer s'ils sont conformes aux droits garantis par la Charte africaine et d'autres traités relatifs aux droits de l'homme ;
- ✓ Encourager les États parties à garantir le droit à la santé, en particulier aux PVVIH, aux personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH, ainsi qu'aux autres groupes vulnérables et populations clés, conformément à l'article 16 de la Charte africaine ;
- ✓ Assurer une protection continue des PVVIH, malgré la Covid-19 et d'autres épidémies ;
- ✓ Élargir le mandat du Comité pour inclure d'autres questions relatives aux crises sanitaires, à la préparation et à l'inclusion sociale concernant les PVVIH et les personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH, ainsi que d'autres groupes vulnérables et populations clés.

SUIVI ET RECHERCHE

- ✓ Réaliser des études inter-sectionnelles qui fournissent des données désagrégées sur l'impact de la COVID-19 et les cas de violations et d'abus des droits des PVVIH et des personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH, ainsi que d'autres groupes vulnérables et populations clés.

SENSIBILISATION

- ✓ Fournir des directives sur les détails spécifiques concernant les rôles des différentes parties prenantes dans la réponse à l'impact de la Covid-19 sur les PVVIH et les personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH, ainsi que sur les autres groupes vulnérables et les populations clés ;
- ✓ Accroître la sensibilisation spécifique à chaque pays afin de vulgariser son mandat et d'accroître sa visibilité pour une utilisation effective par les États africains et leurs populations.

ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS D'ÉTAT

- ✓ Élaborer des lignes directrices sur la préparation aux épidémies qui décrivent ce que les États doivent faire et comment ils doivent réagir en cas d'urgence sanitaire biomédicale et technologique, y compris des réponses fondées sur les droits ;
- ✓ Inclure la préparation aux pandémies dans les Rapports alternatifs soumis pour les Rapports des États en vertu de l'article 62 de la Charte africaine, avec des recommandations dans les Observations finales sur les Rapports des États.

➤ AUX INDH

TRAITEMENT DES PLAINTES ET RÔLE CONSULTATIF

- ✓ Veiller à ce que les gouvernements travaillent dans le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme, élaborer des lignes directrices et présenter des rapports à la Commission et à tout autre organe juridique compétent, tel que stipulé dans l'article 62 de la Charte ;
- ✓ Conseiller les différentes parties prenantes sur leur rôle dans la mise en œuvre, la promotion et l'application des lois sur les droits humains des PVVIH et des personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH, ainsi que d'autres groupes vulnérables et populations clés ;
- ✓ Jouer efficacement leur rôle consultatif auprès des États dans l'élaboration des politiques et soutenir l'établissement d'un cadre juridique solide pour la réalisation du droit à la santé et à la protection sociale des populations clés dans leur diversité dans le contexte du VIH ;
- ✓ Jouer un rôle de premier plan dans l'évaluation du niveau de conformité des États et la mise en œuvre des instruments ratifiés et des recommandations relatives au droit à la santé pour tous.

SUIVI ET RECHERCHE

- ✓ Mener des études, enquêter sur des cas et rassembler des données et des preuves sur l'impact de la COVID-19 sur les droits des PVVIH et des personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH, ainsi que d'autres groupes vulnérables et populations clés.

SENSIBILISATION

- ✓ Vulgariser les droits de l'homme et les efforts visant à combattre toutes les formes de discrimination à l'égard des PVVIH, en sensibilisant davantage le public, notamment par l'information et l'éducation, et en utilisant tous les organes et canaux de presse ;
- ✓ Promouvoir une culture des droits, grâce à l'éducation et à la sensibilisation aux droits de l'homme ; À ce titre, les INDH devraient servir de pont entre la société civile et l'État, et entre les sphères nationales et internationales ;
- ✓ Intensifier les efforts visant à améliorer la vie et le bien-être des groupes vulnérables et des populations clés dans le contexte du VIH.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ORGANES CONVENTIONNELS, NOTAMMENT

LA CADHP

- ✓ Veiller à ce que les lois et règlements relatifs à la protection des droits de l'homme soient effectivement appliqués aux PVVIH, aux personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH, ainsi qu'aux autres groupes vulnérables et populations clés ;
- ✓ Protéger et promouvoir les droits humains des PVVIH, des personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH, et des autres groupes vulnérables et populations clés ;
- ✓ S'assurer que les organes conventionnels, y compris la CADHP, élaborent des lignes directrices sur la préparation aux épidémies et les interventions d'urgence ;
- ✓ Développer et intégrer le plan de riposte COVID-19 en tenant compte de tous les groupes et populations clés et vulnérables ;
- ✓ Contrôler la mise en œuvre des décisions, résolutions et normes d'orientation élaborées par les organes conventionnels, y compris la CADHP.

➤ **AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC)**

INFORMATION ET COMMUNICATION

- ✓ Surveiller, collecter des données et plaider en faveur de l'impact de la COVID-19 sur les PVVIH et les personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH, les autres groupes vulnérables et les populations clés ;
- ✓ Sensibiliser le public aux difficultés et à l'impact de la COVID-19 sur les PVVIH, les personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH, les autres groupes vulnérables et les populations clés ;
- ✓ Renforcer la capacité des médias/journalistes à rendre compte des questions de santé et de protection sociale en relation avec l'impact de la COVID-19 sur les PVVIH et les personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH ;
- ✓ Mettre en place des réseaux de journalistes qui rendent compte des questions relatives à la santé et à la protection sociale pour tous les divers groupes.

SUIVI DES POLITIQUES ET ACTIONS DU GOUVERNEMENT

- ✓ Formuler des recommandations, influencer les lois et les politiques qui renforcent la protection et la promotion des droits humains des PVVIH et des personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH, des autres groupes vulnérables et des populations clés dans le contexte de la COVID-19 ;
- ✓ Favoriser le renforcement des liens et de la collaboration entre le gouvernement et les OSC pour la réalisation progressive de la protection sociale et l'accès aux services de santé.

PLAIDOYER

- ✓ Initier des campagnes de plaidoyer et générer une volonté politique parmi les décideurs pour intégrer une approche basée sur les droits de l'homme dans la réponse à l'impact de la COVID-19 sur les PVVIH et les personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH, les autres groupes vulnérables et les populations clés.

Fait à Saly, Sénégal, le 17 mars 2022